

# La canne, une culture « souveraine » pour La Réunion



Sur son stand le Syndicat du sucre dévoilera au public les nombreuses vertus parfois méconnues de la plante et la pertinence d'une filière présentée comme centrale face aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique. Relancer les tonnages devient donc une urgence pour le syndicat.

**I**l suffit de venir à la Foire pour prendre le poumon des attentes des consommateurs et des acteurs économiques de l'île. Parmi celles-ci la question de la souveraineté alimentaire s'est imposée dans le débat afin de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Une fragilité mise en lumière durant la crise Covid. La souveraineté énergétique incarne une autre nécessité, stratégique et écologique, pour limiter, cette fois, notre dépendance face aux énergies fossiles, en particulier dans un contexte mondial incertain. Pour répondre à ces enjeux, l'Etat et les collectivités déclinent des plans d'actions. C'est le cas du plan AGRIPéi 2030, porté par le Département, qui fixe des objectifs en matière de souveraineté alimentaire et d'autonomie pour les produits adaptés à nos conditions de culture et à notre environnement tropical.

Sur le plan énergétique, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 47% de la consommation totale en 2028 (contre 19% en 2022) et vise l'objectif d'une production électrique issue à 100 % de sources d'énergies renouvelables.

Un objectif qui pourra être atteint en s'appuyant sur la filière canne-sucre et notamment la bagasse, la plus importante biomasse de La Réunion insiste le syndicat du sucre. « *Au même titre que toute l'agriculture réunionnaise, la filière canne-sucre doit certes se préparer à relever de nombreux défis dans les années à venir, mais elle porte en elle des atouts essentiels pour répondre aux enjeux de souveraineté à venir* », insiste le syndicat. Voici les quatre principaux arguments avancés par l'organisation.

## **Elle sécurise la diversification**

Principale culture de La Réunion, la canne fait vivre plus de 2 500 exploitations agricoles (soit plus de 40% des exploitations réunionnaises). Elle est cultivée sur 55% de la Surface Agricole Utile (SAU). Adaptée au climat et relief de l'île, elle réduit les risques pour l'exploitant agricole face aux aléas. On estime à 20% maximum les pertes lors des phénomènes climatiques les plus graves comme les cyclones. A la différence d'autres cultures la canne offre aussi, en amont, une réelle garantie financière. Elle permet aux planteurs d'écouler la totalité de leurs productions à un prix fixé à l'avance dans le cadre de la convention canne. Les planteurs peuvent alors se diversifier avec un risque mieux maîtrisé. Ils consacrent en moyenne 10% de leurs parcelles à d'autres cultures, favorisant une plus grande autonomie alimentaire en produits frais.

## **Elle lutte contre l'érosion**

Grâce à son puissant et très profond système racinaire (autant de matière en dessous qu'au-dessus du sol), à son action de couverture des sols, et à sa gestion "en damier", la culture de la canne à sucre favorise la lutte contre l'érosion. Ce système racinaire, renouvelé tous les ans, permet également à la plante d'optimiser tous les intrants et de favoriser l'infiltration de l'eau. De plus, la canne à sucre est une plante de type C4, ce qui lui confère une plus grande aptitude à produire de la biomasse et absorber le gaz carbonique lors de sa photosynthèse. La culture cannière contribue ainsi à la protection des sols et à la réduction des risques naturels.

## **Elle complète les autres filières**



Si elle est la principale culture de l'île, la filière canne-sucré représente environ un tiers de la valeur totale de la production agricole, les filières végétales un autre tiers et les filières animales le tiers restant. Elle est présentée comme complémentaire des filières animales qu'elle approvisionne en alimentation pour le bétail, en fourrage et litières, couvrant environ le tiers de leurs besoins. Elle permet également l'épandage des effluents. Quant aux autres filières végétales, elles bénéficient des produits et des co-produits obtenus à différentes étapes du process sucrier : paille de canne utilisée comme protection du sol en maraîchage et en arboriculture, écumes de sucreries et cendres de bagasse entrant dans la composition d'amendements ou de composts...

## **Elle produit (déjà) de l'énergie**

C'est à La Réunion qu'a été créée au début des années 80 la première centrale thermique produisant de l'électricité avec de la bagasse, la partie fibreuse de la canne. C'est également à La Réunion qu'a été mise en place en 1992 la première unité de cogénération permettant de produire deux sources d'énergie pendant la campagne : la vapeur d'eau assurant l'autosuffisance de la sucrerie et l'électricité destinée à alimenter les usines et le réseau public réunionnais. Aujourd'hui la bagasse constitue la première source d'énergie renouvelable de La Réunion. Elle représente entre 7 et 8 % de la production totale d'électricité de La Réunion et plus de 50% de la part de l'électricité renouvelable produite. Une nouvelle étape a été franchie en 2019 avec la production d'électricité à partir de la mélasse pour fabriquer de l'éthanol combustible qui sert à alimenter la turbine à combustion (TAC) de Saint-Pierre. Elle permet la

